



Communiqué de presse

Amiens, le 16 novembre 2020

Le Département de la Somme a débattu de ses orientations budgétaires 2021 qui permettront le lancement de nouvelles mesures dès le vote du Budget Primitif 2021

Temps fort de l'année pour l'Assemblée départementale, le débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021 s'est tenu ce lundi 16 novembre dans le respect des règles sanitaires.

Le président Stéphane Haussoulier et sa majorité ont fixé les objectifs et les perspectives du prochain Budget de la collectivité en adéquation avec les enjeux actuels, notamment au regard des conséquences de la crise du Covid, qu'elles soient sanitaires, sociales ou économiques.

Les orientations politiques 2021

L'année 2020 est marquée par une crise économique et sociale profonde qui découle directement de la crise sanitaire. Cette situation rend indispensable la poursuite des actions engagées en 2020 pour apporter un soutien massif aux habitants et aux acteurs associatifs et économiques qui souffrent le plus, mais également une intervention dans des champs nouveaux.

Tant en matière de solidarités sociales que de solidarités territoriales, **l'amélioration de la situation budgétaire de la collectivité obtenue ces dernières années permet aujourd'hui au Département de proposer de nouvelles mesures** pour améliorer toujours plus l'accompagnement des publics vulnérables, des communes, des intercommunalités, des associations et des acteurs économiques.

En matière de solidarités sociales

► Le Département mettra en œuvre un ensemble de mesures pour favoriser **l'accueil des tout petits** en crèche et autres modes d'accueil, afin de mieux répondre aux demandes des familles, mais également pour aider à l'insertion des parents inscrits dans un parcours de retour vers l'emploi. L'absence de mode de garde constitue en effet un frein majeur à l'accès à l'emploi pour les parents en précarité.

► Le Département affirme en 2021 sa **volonté d'investir pour la qualité d'accueil en établissements pour personnes âgées, handicapées et protection de l'enfance**. L'offre sera développée, notamment dans le champ de l'enfance et du handicap, avec la création de places nouvelles, et des investissements seront réalisés dans les établissements existants pour les rendre plus modernes, agréables et protecteurs.

► Les **actions d'inclusion** des personnes en perte d'autonomie, âgées et handicapées, seront accentuées. Un effort sera fait pour le secteur de l'aide à domicile, notamment au travers de la **revalorisation des métiers de l'aide à domicile**. Un plan global d'accompagnement des personnes en situation de handicap sera proposé afin de mieux les accueillir et les accompagner, dans tous les domaines de leur vie quotidienne. Des **permanences d'accueil pour les personnes en situation de handicap** et leurs familles seront ouvertes dans les territoires. La PCH sera étendue aux aides à la parentalité, avec une **aide spécifique aux parents handicapés pour s'occuper de leur jeune enfant**. Par ailleurs, des moyens supplémentaires seront mobilisés pour les travailleurs handicapés, en particulier les bénéficiaires du RSA.

► L'accent sera mis sur les **conditions d'études et de restauration des collégiens** avec la création d'une aide financière à tous les collégiens, sous forme de bon d'achat, pour aider les familles à acheter des **livres et du matériel pédagogique** dans les librairies et commerces de proximité.

En matière de solidarités territoriales

► Le soutien apporté aux communes et EPCI sera élargi avec notamment le soutien au **financement d'équipements de sécurité, comme la vidéoprotection**. Un accompagnement renforcé vers une transition technologique et énergétique efficace en terme d'éclairage public et d'économies d'énergie sera mis en place avec les partenaires compétents en la matière.

► La collectivité départementale entend également développer **l'utilisation et la production d'énergies renouvelables sur ses propres bâtiments** avec, par exemple, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses collègues.

► Le **soutien aux acteurs économiques** en difficulté sera également intensifié, en lien avec les partenaires naturels de la collectivité.

► Des mesures pour **faciliter l'accès aux soins** des samariens quel que soit leur lieu d'habitation seront proposées, par la présence accrue de professionnels de santé sur tout le territoire ou par le développement de nouvelles technologies (télémédecine).

Les grands équilibres du Budget 2021

Les objectifs budgétaires

- Poursuite du non recours à une augmentation de la fiscalité et priorité réaffirmée à l'investissement ;

- Maintien des deux ratios fondamentaux (taux d'épargne brut et capacité de désendettement) ;
- Financement des investissements équilibrés entre endettement et autofinancement ;
- Non surestimation des recettes attendues

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2021, hors frais financiers, sont estimées à 564 M€ : un montant en augmentation de 17M€ par rapport au BP 2020, soit 3,5 %.

Les recettes de fonctionnement pour 2021 sont estimées à 609 M€ : un montant en baisse de 6 M€ par rapport au BP 2020, soit -1,1 %.

L'épargne brute pour 2021 devrait atteindre 40M€, en retrait de 25 M€ par rapport au BP2020. Elle permettra néanmoins, cette année encore, de respecter la règle de l'équilibre réel, à savoir un niveau d'épargne suffisant pour couvrir le remboursement en capital de la dette, et cela sans reprise du résultat de l'exercice antérieur.

La section d'investissement

L'année 2021 sera marquée par l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de près de 100 M€ (hors dette), en augmentation de 5% par rapport au BP 2020. Ce montant intègre en particulier les crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre du Plan de relance adopté à la session de juin suite à la crise sanitaire pour 10M€.

Le niveau d'investissement 2021 est plus élevé que celui de la trajectoire 2016-2021 du Plan Pluriannuel d'investissement qui indiquait (hors Plan de relance) un niveau de 80 M€ pour 2021.

Le besoin de financement au titre du BP 2021 serait quant à lui d'environ 63 M€, financé par emprunt.

Également à l'ordre du jour de cette session

Projet de Ligne Nouvelle Roissy Picardie (LNRP)

Le Conseil départemental de la Somme a rendu un avis favorable, au titre de l'évaluation environnementale, sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le Département, **co-financeur du projet à hauteur de 3,2M€**, marque sa volonté de voir aboutir cette liaison d'ici 2025, conformément à l'engagement du Président de la République.

Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Le Conseil départemental a fixé pour 2021 des **taux d'intervention en hausse pour le fonctionnement de ces établissements**.

Les niveaux de dépenses des budgets 2021, hors mesures nouvelles et reprises de résultat, s'élèveront à près de **203 millions d'euros**, répartis comme suit :

- Établissements et services pour personnes âgées : 102 505 536 € ;
- Établissements et services pour personnes handicapées : 58 513 907 € ;
- Établissements et services pour mineurs et jeunes majeurs : 41 868 054 €

Premier bilan d'exécution budgétaire du plan de relance

Lors de la réunion du 23 juin dernier, l'Assemblée départementale a adopté un plan de relance pour répondre au contexte provoqué par la crise sanitaire.

Ce Plan de relance se décompose en 12 mesures pour un volume de 20 M€ en fonctionnement et de 30 M€ en investissement, soit 50 M€ au total.

Au 8 octobre 2020:

- pour les autorisations d'engagement, 16 540 000 € ont été affectés, soit 83% des 20 M€ en fonctionnement ;
- pour les autorisations de programme, 6 280 104 € ont été affectés, soit 21%. Ce taux s'élève à 50 % (15 280 104 €) des 30 M€ en investissement, si l'on prend en compte les 9 M€ relatifs à la politique territoriale notifiés aux collectivités concernées (affectés au fur et à mesure des projets)

Le Département a ainsi versé près de 700 000 € d'aides directes :

Libelle du dispositif d'aide	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers pris en charge	Nombre de dossiers affectés	Nombre de dossiers engagés	Montant engagé	Nombre de dossiers liquidés	Montant liquidé
Economie - Aide exceptionnelle en faveur des entrepreneurs	270	269	123	122	122 000,00 €	122	122 000,00 €
Jeunesse - Acquisition d'ordinateurs pour les élèves de 5ème bénéficiaires de l'ADS	153	152	101	100	19 710,43 €	100	19 710,43 €
Sport - Acquisition de vélo à assistance électrique	1 438	1 040	1 000	996	322 850,98 €	939	306 008,95 €
Tourisme - Aide exceptionnelle en faveur des campings	19	19	19	19	52 000,00 €	19	52 000,00 €
Tourisme - Aide exceptionnelle en faveur des guides touristiques, agences réceptives et loueurs de cycles	25	24	20	20	20 000,00 €	20	20 000,00 €
Tourisme - Aide exceptionnelle en faveur des hébergements locatifs	13	12	9	8	12 000,00 €	8	12 000,00 €
Tourisme - Aide exceptionnelle en faveur des hôtels, résidences de tourisme et auberges de jeunesse	29	25	22	21	66 000,00 €	21	66 000,00 €
Tourisme - Aide exceptionnelle en faveur des restaurants	100	98	75	75	75 000,00 €	75	75 000,00 €
Tourisme - Aide exceptionnelle en faveur des sites touristiques associatifs	8	7	6	6	18 000,00 €	6	18 000,00 €

Les mesures issues du plan de relance (comme l'aide à l'acquisition de vélos électriques) ainsi que les mesures d'urgence prises dans le cadre du Covid (achat de masques pour les établissements, agents renforts dans les collèges, etc.) perdureront en 2021 autant que de besoin.

Contact presse :
Éloïse Devred
03 22 71 81 33
06 11 46 81 18
e.devred@somme.fr